



EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

VILLE DE LOURDES

(HAUTES-PYRÉNÉES)

L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf novembre, les membres du Conseil municipal de la ville de LOURDES, convoqués régulièrement le treize novembre 2018, se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Josette BOURDEU, Maire.

Etaient présents :

Josette BOURDEU, Alain GARROT, Marie José MOULET, Patricia SAYOUS, Philippe SUBERCAZES, Fabienne BORDE, Alain ABADIE, Madeleine NAVARRO, Sandrine FOCHEATO, Camille CASTERAN, Michel AUSINA, Nathalie BARZU, Maxime LAFFAILLE, Annette CUQ, Anjelika OMNES, Hervé ABADIE, Odile VIGNES, Michel NICOLAU, Annick BALERI, Jeanine LOUSTEAU-MENVIELLE-SEBASTIA, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ, Claude HEINTZ.

Etaient excusés :

Bruno VINUALES donne procuration à Nathalie BARZU,
Jean-Luc DOBIGNARD,
Éric BARZANTI,
Marie-France AUZON-LAFFITTE,
Yacine KASBAOUI donne procuration à Camille CASTERAN,
Mohamed DILMI donne procuration à Jean-Pierre ARTIGANAVE.

Etait absent :

Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU.

Secrétaire de séance : Camille CASTERAN

Jeanine LOUSTEAU-MENVIELLE-SEBASTIA quitte provisoirement la séance après la lecture de la délibération n° 2.3 et rentre avant la lecture de la délibération n° 2.4.

Camille CASTERAN quitte définitivement la séance après le vote de la délibération n° 5.3.

Patricia SAYOUS et Sandrine FOCHEATO quittent définitivement la séance après le vote de la délibération n° 5.8.

N° 1.1

ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Rapporteur : Josette BOURDEU

VU les articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales relatifs à l'élection des adjoints au Maire,

Le dépouillement du vote ayant donné lieu aux résultats suivants :

- Nombre de votants : 29
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- A déduire : bulletins blancs : 10
- RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 15

- Voix obtenues : 17

Sandrine FOCESATO est élue au premier tour de scrutin, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, par 17 voix pour, et immédiatement installée.

N° 1.2

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL : MODIFICATION

Rapporteur : Josette BOURDEU

Les membres du Conseil municipal, à la majorité, six votes contre, ceux de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ, et cinq abstentions, celles de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Anjelika OMNES, Annick BALERI et Michel AZOT :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) adoptent le règlement intérieur du Conseil municipal modifié tel qu'il figure en annexe.

N° 1.3

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Josette BOURDEU

Les membres du Conseil municipal, à la majorité et onze abstentions, celles de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Anjelika OMNES, Annick BALERI, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Michel AZOT, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident de réduire le nombre d'adjoints à 8, et d'ajuster le tableau des adjoints en fonction pour assurer la bonne marche de l'administration communale.

N° 1.4

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU MUNICIPAL
ET DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Rapporteur : Josette BOURDEU

Les membres du Conseil municipal, à la majorité et cinq abstentions, celles de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Anjelika OMNES, Annick BALERI et Michel AZOT :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident la modification de la composition du Bureau municipal telle que :

- Madame Josette BOURDEU, Maire
- Monsieur Alain GARROT, 1^{er} Maire-Adjoint
- Madame Marie José MOULET, 2^e Maire-Adjointe
- Madame Patricia SAYOUS, 3^e Maire-Adjointe
- Monsieur Philippe SUBERCAZES, 4^e Maire-Adjoint
- Madame Fabienne BORDE, 5^e Maire-Adjointe
- Monsieur Alain ABADIE, 6^e Maire-Adjoint
- Madame Madeleine NAVARRO, 7^e Maire-Adjointe
- Madame Sandrine FOCESATO, 8^e Maire-Adjointe

3°) approuvent, après avoir décidé à l'unanimité de procéder par un vote à main levée, la modification de la composition des commissions municipales permanentes telle que :

1^{ère} commission : Finances et politique de la Ville

| | |
|---|-----------------------------------|
| 1 | Josette BOURDEU |
| 2 | Annette CUQ |
| 3 | Madeleine NAVARRO |
| 4 | Maxime LAFFAILLE |
| 5 | Philippe SUBERCAZES |
| 6 | Alain ABADIE |
| 7 | Michel AZOT |
| 8 | Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI |

2^{ème} Commission : Lien social, logement, solidarité

| | |
|---|-------------------------------------|
| 1 | Alain GARROT |
| 2 | Hervé ABADIE |
| 3 | Sandrine FOCHEATO |
| 4 | Jeanine LOUSTEAU-MENVIELLE-SEBASTIA |
| 5 | Maxime LAFFAILLE |
| 6 | Fabienne BORDE |
| 7 | Mohamed DILMI |
| 8 | Claude HEINTZ |

3^{ème} Commission : Culture, Dynamisation commerciale et communication

| | |
|---|-----------------------------------|
| 1 | Marie José MOULET |
| 2 | Annette CUQ |
| 3 | Odile VIGNES |
| 4 | Philippe SUBERCAZES |
| 5 | Michel AUSINA |
| 6 | Camille CASTERAN |
| 7 | Michel AZOT |
| 8 | Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI |

4^{ème} Commission : Jeunesse et sports

| | |
|---|-----------------------------------|
| 1 | Patricia SAYOUS |
| 2 | Michel AUSINA |
| 3 | Camille CASTERAN |
| 4 | Michel NICOLAU |
| 5 | Sandrine FOCHEATO |
| 6 | Odile VIGNES |
| 7 | Mohamed DILMI |
| 8 | Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI |

5^{ème} Commission : Animation, sécurité publique et circulation

| | |
|---|-----------------------------------|
| 1 | Philippe SUBERCAZES |
| 2 | Camille CASTERAN |
| 3 | Marie José MOULET |
| 4 | Sandrine FOCESATO |
| 5 | Odile VIGNES |
| 6 | Madeleine NAVARRO |
| 7 | Claude HEINTZ |
| 8 | Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI |

6^{ème} Commission : Ressources humaines et dialogue social

| | |
|---|---|
| 1 | Fabienne BORDE |
| 2 | Michel NICOLAU |
| 3 | Jeanine LOUSTEAU-MENVIELLE- SEBASTIA |
| 4 | Annette CUQ |
| 5 | Hervé ABADIE |
| 6 | Michel AUSINA |
| 7 | Claude HEINTZ |
| 8 | Marie-Henriette CABANNE |

7^{ème} Commission : Aménagement urbain, développement durable, travaux et cadre de vie

| | |
|---|-----------------------------------|
| 1 | Alain ABADIE |
| 2 | Alain GARROT |
| 3 | Madeleine NAVARRO |
| 4 | Annette CUQ |
| 5 | Patricia SAYOUS |
| 6 | Sandrine FOCESATO |
| 7 | Michel REBOLLO-PEREZ |
| 8 | Marie Bernadette SCERRI dit XERRI |

8^{ème} Commission : Vie associative, anciens combattants et affaires culturelles

| | |
|---|---|
| 1 | Madeleine NAVARRO |
| 2 | Odile VIGNES |
| 3 | Marie José MOULET |
| 4 | Jeanine LOUSTEAU-MENVIELLE- SEBASTIA |
| 5 | Camille CASTERAN |
| 6 | Annette CUQ |

| | |
|---|----------------------|
| 7 | Michel REBOLLO-PEREZ |
| 8 | Claude HEINTZ |

9^{ème} Commission : Patrimoine et tourisme

| | |
|---|---|
| 1 | Sandrine FOCESATO |
| 2 | Madeleine NAVARRO |
| 3 | Jeanine LOUSTEAU-MENVIELLE- SEBASTIA |
| 4 | Marie José MOULET |
| 5 | Alain ABADIE |
| 6 | Michel NICOLAU |
| 7 | Michel REBOLLO-PEREZ |
| 8 | Claude HEINTZ |

N° 1.5

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS : MODIFICATIONS

Rapporteur : Josette BOURDEU

Les membres du Conseil municipal, à la majorité, cinq abstentions, celles de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Anjelika OMNES, Annick BALERI et Michel AZOT, et six votes contre, ceux de Jean Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les modifications apportées aux indemnités de fonctions des élus, à savoir :

- Rétablir l'indemnité des 8 adjoints à 21,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Nommer deux conseillers délégués supplémentaires, Monsieur Maxime LAFFAILLE et Madame Annette CUQ dans les domaines respectifs de la vie citoyenne et, de l'environnement et du développement durable et leur attribuer ainsi une indemnité équivalente à 10,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, au même titre que les autres conseillers délégués,

3°) précisent l'inscription des crédits correspondants au budget principal.

N° 1.6

EPIC-OFFICE DE TOURISME –
COMITE DE DIRECTION : MODIFICATION

Rapporteur : Josette BOURDEU

Les membres du Conseil municipal, à la majorité et douze abstentions, celles de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Michel AUSINA, Anjelika OMNES, Annick BALERI, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Michel AZOT, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent, après avoir décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée, la modification des représentants de la ville de Lourdes au sein du Comité de direction de l'EPIC-Office de Tourisme de Lourdes comme suit :

Titulaires :

Mme Josette BOURDEU
Mme Sandrine FOCHEATO
M. Alain ABADIE
Mme Camille CASTERAN
Mme Annette CUQ
Mme Marie José MOULET
Mme Odile VIGNES
M. Michel AUSINA
M. Michel REBOLLO-PEREZ
M. Alain GARROT
Mme Madeleine NAVARRO
M. Michel NICOLAU

Suppléants :

Mme Jeanine LOUSTEAU-MENVIELLE-SEBASTIA
M. Eric BARZANTI
M. Maxime LAFFAILLE
M. Hervé ABADIE
Mme Marie-France AUZON-LAFFITTE
M. Yacine KASBAOUI
Mme Patricia SAYOUS
Mme Fabienne BORDE
Mme Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI
M. Philippe SUBERCAZES
Mme Nathalie BARZU
M. Jean-Luc DOBIGNARD

2°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente.

N° 1.7

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE
AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS : MODIFICATIONS

Rapporteur : Josette BOURDEU

Les membres du Conseil municipal, à la majorité et onze abstentions, celles de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Anjelika OMNES, Annick BALERI, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Michel AZOT, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent, après avoir décidé à l'unanimité de procéder par un vote main levée, les délégués de la commune au sein d'organismes extérieurs ainsi qu'il suit :

| | |
|--|---|
| <p>Conseils d'administration et commissions permanentes des établissements publics d'enseignement du second degré :</p> <p>1 – <u>Collège public</u> Conseil d'administration</p> <p>Commission permanente</p> <p>2 – <u>Lycée de Sarsan</u> Conseil d'administration</p> <p>Commission permanente</p> | <p><u>2 titulaires</u> Odile VIGNES Sandrine FOUCHESATO</p> <p><u>2 suppléants</u> Fabienne BORDE Madeleine NAVARRO</p> <p>Odile VIGNES</p> <p><u>2 titulaires</u> Sandrine FOUCHESATO Odile VIGNES</p> <p><u>2 suppléants</u> Marie José MOULET Madeleine NAVARRO</p> <p>Sandrine FOUCHESATO</p> |
|--|---|

| | |
|--|--|
| <p>3 – <u>Lycée de l'Arrouza</u> Conseil d'administration</p> <p>Commission permanente</p> | <p><u>2 titulaires</u> Alain GARROT Marie José MOULET</p> <p><u>2 suppléants</u> Odile VIGNES Michel AUSINA</p> <p>Marie José MOULET</p> |
| <p>Programme d'Intérêt Général – Opération façades</p> | <p><u>3 titulaires</u> Josette BOURDEU Sandrine FOCESATO Alain ABADIE</p> <p><u>2 suppléants</u> Annette CUQ Hervé ABADIE</p> |
| <p>Conseils d'établissements des institutions sociales et médico-sociales</p> <p>ADAPEI Foyer Las Néous MAS les Cimes IMP Saint-Michel de Biscaye</p> <p>CAT l'Envol Foyer du Petit Jer Institution Sainte Marie</p> | <p>Alain GARROT Alain GARROT Alain GARROT Alain GARROT</p> <p>Madeleine NAVARRO Madeleine NAVARRO Alain GARROT</p> |

N° 1.8

DESIGNATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR SIEGER AU SEIN DU
CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DU GOLF MUNICIPAL : MODIFICATION

Rapporteur : Patricia SAYOUS

Après avis du Conseil d'exploitation du Golf et de la 4^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et onze abstentions, celles de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Anjelika OMNES, Annick BALERI, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-

Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Michel AZOT, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) désignent, après avoir décidé à l'unanimité de procéder par un vote à main levée, Monsieur Michel NICOLAU, comme représentant titulaire de la ville de Lourdes au sein du Conseil d'exploitation de la Régie autonome du Golf municipal de Lourdes, et Madame Sandrine FOCESATO, comme suppléante.

N° 1.9

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE : MODIFICATIONS

Rapporteur : Marie José MOULET

Les membres du Conseil municipal, à la majorité et quatre abstentions, celles de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Anjelika OMNES et Annick BALERI :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) désignent, après avoir décidé à l'unanimité de procéder par un vote main levée, les représentants de la commune au sein de la commission locale de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine comme il suit :

Josette BOURDEU, Alain ABADIE, Marie José MOULET, Sandrine FOCESATO, Madeleine NAVARRO, Marie-Henriette CABANNE, Claude HEINTZ et Annick BALERI.

N° 1.10

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION EXTRA MUNICIPALE SUR LE COMMERCE : MODIFICATION

Rapporteur : Marie José MOULET

Les membres du Conseil municipal, à la majorité et onze abstentions, celles de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Anjelika OMNES, Annick BALERI, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Michel AZOT, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) désignent pour remplacer Monsieur Gérard CAPEL, après avoir décidé à l'unanimité de procéder par un vote main levée, Madame Sandrine FOCHEATO comme membre de la ville de Lourdes au sein de la commission extra municipale sur le commerce.

N° 1.11

DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION PARITAIRE DE GESTION DES SERVICES COMMUNS ET MUTUALISES : MODIFICATION

Rapporteur : Fabienne BORDE

Les membres du Conseil municipal, à la majorité et onze abstentions, celles de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Anjelika OMNES, Annick BALERI, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Michel AZOT, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) désignent pour succéder Monsieur Gérard CAPEL, après avoir décidé à l'unanimité de procéder par un vote main levée, Madame Josette BOURDEU comme déléguée de la ville de Lourdes au sein de la commission paritaire de gestion des services communs et mutualisés.

N° 1.12

DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES : MODIFICATION

Rapporteur : Philippe SUBERCAZES

Les membres du Conseil municipal, à la majorité et onze abstentions, celles de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Anjelika OMNES, Annick BALERI, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Michel AZOT, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) désignent pour remplacer Monsieur Gérard CAPEL, après avoir décidé à l'unanimité de procéder par un vote main levée, Madame Jeanine LOUSTEAU-

MENVIELLE-SEBASTIA comme membre suppléant de la ville de Lourdes au sein de la commission locale des transports publics particuliers de personnes.

N° 1.13

DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES : MODIFICATION

Rapporteur : Josette BOURDFU

Les membres du Conseil municipal :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) désignent par vote à bulletins secrets Maxime LAFFAILLE comme délégué de la ville de Lourdes au sein de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées,

Monsieur Maxime LAFFAILLE / Madame Nathalie BARZU

Nombre de votants : 29

Bulletins trouvés dans l'urne : 29

Abstentions et blancs : 1

Nuls : 0

Résultats de la liste 1 : 17

Résultats de la liste 2 : 11

Suffrages exprimés : 17 pour Monsieur Maxime LAFFAILLE et 11 pour Madame Nathalie BARZU

3°) autorisent Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 1.14

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL MULTI-
ACCUEILS JEUNESSE ET ECOLES (SIMAJE) : MODIFICATION

Rapporteur : Josette BOURDEU

Les membres du Conseil municipal :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) désignent, par un vote à bulletins secrets, Madame Jeanine LOUSTEAU-MENVIELLE-SEBASTIA qui remplace Monsieur Gérald CAPEL comme représentant de

la ville de Lourdes au Syndicat intercommunal multi-accueils jeunesse et écoles (SIMAJE) :

Madame Jeanine LOUSTEAU-MENVIELLE-SEBASTIA / Madame Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI

Nombre de votants : 29

Bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 17 pour Madame Jeanine LOUSTEAU-MENVIELLE-SEBASTIA et 11 pour Madame Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 1.15

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN
DU SYNDICAT MIXTE DU HAUTACAM : MODIFICATIONS

Rapporteur : Marie José MOULET

Les membres du Conseil municipal, après vote au scrutin secret ayant donné les résultats suivants :

1^{er} tour du scrutin :

Bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

| | |
|-------------------------------------|---------|
| Annick BALERI | 4 voix |
| Josette BOURDEU | 29 voix |
| Sandrine FOCESATO | 29 voix |
| Fabienne BORDE | 25 voix |
| Alain GARROT | 29 voix |
| Odile VIGNES | 29 voix |
| Marie José MOULET | 29 voix |
| Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI | 29 voix |
| Annette CUQ | 29 voix |
| Patricia SAYOUS | 29 voix |
| Jeanine LOUSTEAU-MENVIELLE-SEBASTIA | 29 voix |

pour les postes de titulaires,

| | |
|-------------------------------|---------|
| Michel AUSINA | 29 voix |
| Hervé ABADIE | 29 voix |
| Maxime LAFFAILLE | 29 voix |
| Jean-Luc DOBIGNARD | 29 voix |
| Marie-Henriette CABANNE | 29 voix |
| pour les postes de suppléants | |

désignent Josette BOURDEU, Sandrine FOCHEATO, Fabienne BORDE, Alain GARROT, Odile VIGNES, Marie José MOULET, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Annette CUQ, Patricia SAYOUS et Jeanine LOUSTEAU-MENVIELLE-SEBASTIA pour les postes de délégués titulaires au sein du Syndicat Mixte du Hautacam, et Michel AUSINA, Hervé ABADIE, Maxime LAFFAILLE, Jean-Luc DOBIGNARD et Marie-Henriette CABANNE pour les postes de délégués suppléants au sein du Syndicat Mixte du Hautacam.

N° 1.16

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SEM DE L'ACCUEIL : MODIFICATIONS

Rapporteur : Alain GARROT

Les membres du Conseil municipal, après vote au scrutin secret ayant donné les résultats suivants :

1^{er} tour du scrutin :

Bulletins trouvés dans l'urne : 29 enveloppes et 23 bulletins

Bulletins nuls : 6

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 15

| | |
|-------------------|---------|
| Josette BOURDEU | 23 voix |
| Madeleine NAVARRO | 23 voix |
| Alain ABADIE | 23 voix |
| Bruno VINUALES | 23 voix |
| Nathalie BARZU | 23 voix |
| Sandrine FOCHEATO | 23 voix |
| Marie José MOULET | 23 voix |
| Alain GARROT | 23 voix |

désignent Josette BOURDEU, Madeleine NAVARRO, Alain ABADIE, Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Sandrine FOCHEATO, Marie José MOULET et Alain GARROT comme délégués au sein de la SEM de l'Accueil.

N° 1.17

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION DE DELEGATION
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : MODIFICATIONS

Rapporteur : Fabienne BORDE

Les membres du Conseil municipal :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) après vote à bulletin secret qui a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 29
Bulletins trouvés dans l'urne : 24
Bulletins nuls : 5
Suffrages exprimés : 24
Nombre de sièges à pourvoir : 5

Attribution des sièges à la proportionnelle : 5

Attribution de(s) siège(s) restant au plus fort reste : 0

La liste 1 a obtenu 24 voix.

Désignent :

5 titulaires

| | |
|---|-------------------|
| 1 | Alain ABADIE |
| 2 | Alain GARROT |
| 3 | Madeleine NAVARRO |
| 4 | Sandrine FOCESATO |
| 5 | Marie José MOULET |

5 suppléants

| | |
|---|-----------------------------|
| 1 | Hervé ABADIE |
| 2 | Philippe SUBERCAZES |
| 3 | Fabienne BORDE |
| 4 | Annette CUQ |
| 5 | Jeanine LOUSTEAU-MENVIELLE- |

| |
|----------|
| SEBASTIA |
|----------|

comme membres de la commission de délégation des services publics locaux.

N° 1.18

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : MODIFICATIONS

Rapporteur : Patricia SAYOUS

Les membres du Conseil municipal, après vote au scrutin secret ayant donné les résultats suivants :

1^{er} tour du scrutin :

Bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins nuls : 7

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 15

| | |
|-------------------------------------|---------|
| Jeanine LOUSTEAU-MENVIELLE-SEBASTIA | 21 voix |
| Alain ABADIE | 21 voix |
| Sandrine FOCESATO | 21 voix |
| Hervé ABADIE | 21 voix |
| Patricia SAYOUS | 21 voix |
| Michel AZOT | 21 voix |

désignent Jeanine LOUSTEAU-MENVIELLE SEBASTIA, Alain ABADIE, Sandrine FOCESATO, Hervé ABADIE, Patricia SAYOUS et Michel AZOT comme représentants de la ville de Lourdes au sein de la Commission consultative des services publics locaux.

N° 1.19

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : ELECTION DES
REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATIONS

Rapporteur : Madeleine NAVARRO

Les membres du Conseil municipal :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) après vote au scrutin secret ayant donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 29
Bulletins trouvés dans l'urne : 27
Bulletins nuls : 2
Suffrages exprimés : 27
Nombre de sièges à pourvoir : 5
Coefficient électoral : 15

Attribution des sièges à la proportionnelle : 4

Attribution de(s) siège(s) restant au plus fort reste : 1

La liste 1 a obtenu 17 voix
La liste 2 a obtenu 9 voix
La liste 3 a obtenu 1 voix

Désignent :

5 titulaires

| | |
|---|-------------------|
| 1 | Alain ABADIE |
| 2 | Alain GARROT |
| 3 | Madeleine NAVARRO |
| 4 | Michel AZOT |
| 5 | Claude HEINTZ |

5 suppléants

| | |
|---|---|
| 1 | Philippe SUBERCAZES |
| 2 | Marie José MOULET |
| 3 | Jeanine LOUSTEAU-MENVIELLE- SEBASTIA |
| 4 | Marie-Henriette CABANNE |
| 5 | / |

en qualité de représentants titulaires et suppléants du Conseil municipal à la Commission d'appel d'offres.

Les membres du Conseil municipal, après vote au scrutin secret ayant donné les résultats suivants :

1^{er} tour du scrutin : 29

Enveloppes trouvées dans l'urne : 29

Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 15

Liste 1 : 18 voix
Liste 2 : 10 voix
Liste 3 : 1 voix

Fabienne BORDE démissionne de la liste au moment du résultat. De ce fait, le Conseil municipal permet à Annette CUQ d'être désignée.

désignent Alain GARROT, Madeleine NAVARRO, Sandrine FOCESATO, Maxime LAFFAILLE, Annette CUQ, Mohamed DILMI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ en qualité de représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du C.C.A.S.

N° 1.21

MANDAT SPECIAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN VUE D'UN DEPLACEMENT A PRESOV, SLOVAQUIE

Rapporteur : Annette CUQ

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, trois abstentions, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE et Mohamed DILMI, et trois votes contre, ceux de Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) décident la prise en charge de ce déplacement,
- 3°) précisent que les crédits sont inscrits au compte 65 – 6532 – 021 – 00 22 10 du budget principal 2018,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 2.1a

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018
BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Josette BOURDEU

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, deux abstentions, celles d'Annick BALERI et Michel AZOT, et neuf votes contre, ceux de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2018 du Budget Principal,

3°) précisent que le Budget Supplémentaire 2018 du Budget Principal s'établit au total en mouvements budgétaires de la façon suivante :

| | <u>Dépenses</u> | <u>Recettes</u> |
|---------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Section de Fonctionnement | 164 403,00 € | 164 403,00 € |
| Section d'Investissement | <u>1 784 472,00 €</u> | <u>1 784 472,00 €</u> |
| Total général | 1 948 875,00 € | 1 948 875,00 € |

4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 2.1b

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 :
BUDGET DE L'EAU

Rapporteur : Josette BOURDEU

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, deux abstentions, celles d'Annick BALERI et Michel AZOT, et neuf votes contre, ceux de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2018 du Budget Annexe de l'Eau qui s'établit en dépenses et recettes, avec les restes à réaliser, de la façon suivante :

| <u>Dépenses</u> | <u>Recettes</u> |
|-----------------|-----------------|
|-----------------|-----------------|

| | | |
|--------------------------|---------------------|---------------------|
| Section d'Exploitation | 463 000,00 € | 463 000,00 € |
| Section d'Investissement | <u>245 560,00 €</u> | <u>245 560,00 €</u> |
| | 708 560,00 € | 708 560,00 € |

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 2.1c

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 :
BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Josette BOURDEU

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, deux abstentions, celles d'Annick BALERI et Michel AZOT, et neuf votes contre, ceux de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINIZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2018 du Budget Annexe de l'Assainissement qui s'établit en dépenses et recettes, avec les restes à réaliser, de la façon suivante :

| | <u>Dépenses</u> | <u>Recettes</u> |
|--------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Section d'Exploitation | 3 251 300,00 € | 3 251 300,00 € |
| Section d'Investissement | <u>4 435 540,00 €</u> | <u>4 435 540,00 €</u> |
| | 7 686 840,00 € | 7 686 840,00 € |

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 2.1d

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 :
BUDGET DU PARKING MUNICIPAL DE LA MERLASSE

Rapporteur : Josette BOURDEU

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, deux abstentions, celles d'Annick BALERI et Michel AZOT, et neuf votes contre, ceux de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2018 du Budget Annexe du Parking Municipal de la Merlasse qui s'établit en dépenses et recettes de la façon suivante :

| | <u>Dépenses</u> | <u>Recettes</u> |
|--------------------------|--------------------|--------------------|
| Section d'Exploitation | 0,00 € | 0,00 € |
| Section d'Investissement | <u>87 040,00 €</u> | <u>87 040,00 €</u> |
| | 87 040,00 € | 87 040,00 € |

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 2.1e

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 : BUDGET DE LA REGIE AUTONOME DU GOLF

Rapporteur : Josette BOURDEU

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, deux abstentions, celles d'Annick BALERI et Michel AZOT, et neuf votes contre, ceux de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2018 du Budget Annexe de la Régie Autonome du Golf qui s'établit en dépenses et recettes, avec les restes à réaliser, de la façon suivante :

Dépenses

Recettes

| | | |
|--------------------------|---------------------|---------------------|
| Section d'Exploitation | 120 120,00 € | 120 120,00 € |
| Section d'Investissement | <u>259 440,00 €</u> | <u>259 440,00 €</u> |
| | 379 560,00 € | 379 560,00 € |

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 2.1f

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 :
BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

Rapporteur : Josette BOURDEU

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, deux abstentions, celles d'Annick BALERI et Michel AZOT, et neuf votes contre, ceux de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINIZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2018 du Budget Annexe des Opérations Funéraires qui s'établit en dépenses et recettes de la façon suivante :

| | <u>Dépenses</u> | <u>Recettes</u> |
|--------------------------|-------------------|-------------------|
| Section d'Exploitation | 44 670,00 € | 44 670,00 € |
| Section d'Investissement | <u>8 930,00 €</u> | <u>8 930,00 €</u> |
| | 53 600,00 € | 53 600,00 € |

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 2.1g

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 :
BUDGET DE L'UNITE FERMIERE MULTIVIANDES

Rapporteur : Josette BOURDEU

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, deux abstentions, celles d'Annick BALERI et Michel AZOT, et neuf votes contre, ceux de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2018 du Budget Annexe de l'Unité Fermière Multiviandes qui s'établit en dépenses et recettes de la façon suivante :

| | <u>Dépenses</u> | <u>Recettes</u> |
|---------------------------|--------------------|--------------------|
| Section de Fonctionnement | 40 000,00 € | 40 000,00 € |
| Section d'Investissement | <u>25 000,00 €</u> | <u>25 000,00 €</u> |
| | 65 000,00 € | 65 000,00 € |

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 2.1h

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 : BUDGET DU FUNICULAIRE DU PIC DU JER

Rapporteur : Josette BOURDEU

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, trois abstentions, celles d'Annick BALERI, Michel AZOT et Claude HEINTZ, et huit votes contre, ceux de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI et Michel REBOLLO-PEREZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2018 du Budget Annexe du Funiculaire du Pic du Jer qui s'établit en dépenses et recettes, avec les restes à réaliser, de la façon suivante :

| | <u>Dépenses</u> | <u>Recettes</u> |
|--------------------------|---------------------|---------------------|
| Section d'Exploitation | 32 130,00 € | 32 130,00 € |
| Section d'Investissement | <u>137 770,00 €</u> | <u>137 770,00 €</u> |

169 900,00 € 169 900,00 €

3°) indiquent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 2.1i

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 :
BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA PLAINE D'ANCLADES

Rapporteur : Josette BOURDEU

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, deux abstentions, celles d'Annick BALERI et Michel AZOT, et neuf votes contre, ceux de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DIIMI, Marie-Bernadette SCFRI DIT XFRRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2018 du Budget Annexe du lotissement de la plaine d'Anclades qui s'établit en dépenses et recettes de la façon suivante :

| | <u>Dépenses</u> | <u>Recettes</u> |
|---------------------------|--------------------|--------------------|
| Section de Fonctionnement | 40 900,00 € | 40 900,00 € |
| Section d'Investissement | <u>40 900,00 €</u> | <u>40 900,00 €</u> |
| | 81 800,00 € | 81 800,00 € |

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 2.2

BUDGETS ANNEXES : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Rapporteur : Josette BOURDEU

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident l'admission en non-valeur pour les budgets et les montants suivants :

- Budget annexe du golf municipal pour un montant de 83,00 €,
- Budget annexe du funiculaire du Pic du Jer pour un montant de 28,80 €,

3°) précisent que les titres de recettes admis en non-valeur figurent en annexe de la présente délibération,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération.

N° 2.3

OCTROI D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU CCAS

Rapporteur : Alain GARROT

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) donnent un avis favorable à l'octroi d'une subvention de 5 000 € au CCAS pour participer au financement des travaux de réhabilitation de l'Accueil de Jour,

3°) précisent que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal au compte 204 – 2041622 – 523 – 0 02 220.

N° 2.4

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE L'ASCENSEUR DE LA TOUR DE BRIE

Rapporteur : Alain ABADIE

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le projet de remplacement de l'ascenseur de la Tour de Brie,

3°) sollicitent des subventions au titre de l'Etat à hauteur de 40 % et du Conseil Régional à hauteur de 35 %, et adoptent en conséquence le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

4°) autorisent Madame le Maire à entreprendre toute démarche et signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.5

ANIMATIONS DE NOËL : TARIF D'ACCES A LA PATINOIRE

Rapporteur : Marie José MOULET

Après avis des 2^e et 9^e commissions, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident l'extension de la tarification des animations culturelles au tarif de 2 euros et 3 euros,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 2.6

SERVICES PUBLICS : TARIFS 2018 – AVENANT RELATIF A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Philippe SUBERCAZES

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la possibilité de fractionner le paiement de la taxe d'occupation liée à l'activité « bimmeloterie/artisanat non alimentaire » de la zone du pont-vieux à un tarif mensuel de 391,66 euros.

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 2.7

SOLIDARITES COMMUNES AUDOISES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2018

Rapporteur : Josette BOURDEU

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) accordent une subvention exceptionnelle de 8 000 euros au Département de l'Aude dans le cadre de la « Solidarité Communes audoises 2018 » qui sera versée sur le compte de la paierie départementale.

Les crédits sont ouverts au compte 67-6745-523-002220,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.8

CONVENTION DE SOUSCRIPTION PUBLIQUE ENTRE LA VILLE DE LOURDES ET LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LE TRANSFERT ET L'INSTALLATION DE L'ORGUE DE L'EGLISE PAROISSIALE DU SACRE-COEUR

Rapporteur : Madeleine NAVARRO

Après avis des 7^e et 9^e commissions, les membres du Conseil municipal, à la majorité et deux abstentions, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE et Mohamed DILMI :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le projet de déplacement de l'orgue de l'église paroissiale ainsi que le renforcement et l'agrandissement de la tribune,

3°) autorisent Madame le Maire à signer avec la Fondation du patrimoine la convention de souscription dont un exemplaire est joint à la présente délibération,

4°) autorisent Madame le Maire à signer les marchés d'études ou de travaux dès lors que les dépenses seront couvertes par des dons encaissés par la Fondation du patrimoine au titre de la convention de souscription dédiée à l'orgue,

5°) autorisent la commune de Lourdes à adhérer à la Fondation du patrimoine et à verser à ce titre la somme de 600 €,

6°) sont informés que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N° 3.1

INSTALLATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ELECTRIQUE ROUTE DE JARRET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Rapporteur : Annette CUQ

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les termes de la convention ci-annexée à intervenir, au profit d'ENEDIS pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique sur une bande de terrain d'une superficie de 35 m² située route de Jarret faisant partie de l'unité foncière cadastrée BT n° 20 d'une superficie totale de 1 643 m²,

3°) autorisent Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout acte découlant de la présente délibération.

N° 3.2

FORETS COMMUNALES : PROGRAMME DE COUPES DE BOIS – EXERCICE 2019

Rapporteur : Annette CUQ

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le programme de coupes 2019 en forêts communales tel que présenté ci-dessus,

3°) autorisent Madame le Maire à prendre toute disposition pour la mise en œuvre de ces travaux et à signer toutes pièces en ce sens.

N° 4.1

SPORTS : AFFECTATION DE L'AIDE AU SPORT

Rapporteur : Patricia SAYOUS

Après avis de la 4^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) accordent des aides exceptionnelles comme indiqué ci-dessus au club sportif dans le cadre des crédits qui sont prévus à cet effet au Budget Primitif 2018 compte 65-6574-401,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération.

N° 5.1

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE ROBERT HOSSEIN ET SES ABORDS POUR L'INSTALLATION DE LA COMEDIE MUSICALE « BERNADETTE DE LOURDES » A LA SAS « BERNADETTE DE LOURDES » : FIXATION D'UNE REDEVANCE

Rapporteur : Josette BOURDEU

Après avis des 7^e et 9^e commissions, les membres du Conseil municipal, à la majorité, six abstentions, celles d'Anjelika OMNES, Annick BALERI, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI et Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, et deux votes contre, ceux de Michel AUSINA et Michel AZOT :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la convention de mise à disposition de l'Espace Robert Hossein et ses abords par la ville de Lourdes à la SAS « Bernadette de Lourdes », pour une durée de 5 ans sur les périodes définies à l'article 2 de la convention ci-annexée,

3°) approuvent les montants de redevance et les conditions de versement tels que précisés à l'article 14 de la convention ci-annexée, à savoir 350 000 euros pour la 1^{ère} période d'exploitation puis 300 000 euros par an pour les périodes suivantes,

4°) autorisent Madame le Maire à signer ladite convention,

5°) autorisent Madame le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes,

6°) sont informés que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N° 5.2

CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES ET DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DU GROUPE SCOLAIRE DU LAPACCA PAR LA VILLE DE LOURDES AU SIMAJE A TITRE GRACIEUX

Rapporteur : Jeanine LOUSTEAU-MENVIELLE-SEBASTIA

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la convention de mise à disposition de locaux du Groupe scolaire du Lapacca par la ville de Lourdes au SIMAJE à titre gracieux, pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 août 2021 pour l'utilisation du self, de 3 bureaux et des vestiaires par l'école élémentaire du Lapacca, soit une superficie de 900 m²,

3°) autorisent Madame le Maire à signer ladite convention ci-annexée,

4°) autorisent Madame le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques afférentes,

5°) sont informés que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N° 5.3

DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE L'ECOLE D'ANCLADES

Rapporteur : Alain ABADIE

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, quatre abstentions, celles de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Annick BALERI et Claude HEINTZ, et six votes contre, ceux d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI et Michel REBOLLO-PEREZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) constatent le déclassement de l'école d'Anclades sise 14 chemin d'Anclades du domaine public communal et son classement dans le domaine privé communal à compter du 1^{er} décembre 2018,

3°) autorisent Madame le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques afférentes,

4°) sont informés que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N° 5.4

BANC DE LA GROTTTE N° 5 : LOCATION-GERANCE

Rapporteur : Sandrine FOCESATO

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la mise en location-gérance par la SNC ESTRADÉ ET CIE, à compter du 1^{er} janvier 2019, du fonds de commerce exploité à LOURDES, 23 place Monseigneur Laurence, dans les locaux formant le banc de la Grotte n° 5, sous l'enseigne « COECILIA ET CROIX DE JERUSALEM », au profit de Monsieur Romain RAYNAL,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 5.5

BANC DE LA GROTTTE N° 6 : LOCATION-GERANCE

Rapporteur : Annette CUQ

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la mise en location-gérance par les consorts BERGUGNAT du fonds de commerce exploité à Lourdes, 21 place Monseigneur Laurence, dans les locaux formant le Banc de la Grotte n° 6, connu sous le nom de « NATIONS CATHOLIQUES HEI NEDERLANDS TEHUIS », au profit de Monsieur Romain RAYNAL,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 5.6

BANC DE LA GROTTTE N° 14 : LOCATION-GERANCE

Rapporteur : Sandrine FOCHEATO

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la mise en location-gérance par Madame Anne SALLA, du fonds de commerce exploité à Lourdes, 5 place Monseigneur Laurence, dans les locaux formant le Banc de la Grotte n° 14, connu sous le nom de « NOTRE DAME DE LOURDES ET SAINT ANDRE », au profit de Monsieur Stephan DURROUX,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 5.7

BANC DE LA GROTTTE N° 40 : CESSION

Rapporteur : Annette CUQ

Après avis des 7^e et 9^e commissions, les membres du Conseil municipal, à la majorité et une abstention, celle d'Anjelika OMNES :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) autorisent la cession par la SARL Sainte RITA, du fonds de commerce, exploité à Lourdes (65), 102 rue de la Grotte, dans les locaux formant le banc de la Grotte n° 40, connu sous l'enseigne « Sainte RITA », au profit de la SARL DA CARPENE GIOVANNI, et ce moyennant le versement à la ville, par le cédant, d'une somme égale à trois fois la valeur du loyer annuel 2018 (4 274,35 €), douze mille huit cent vingt-trois euros et zéro cinq centimes (12 823,05 €), le preneur ayant déclaré qu'il acceptait de prendre à sa charge les travaux apparus nécessaires suite au diagnostic réalisé le 20 juin 2018,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 5.8

BANC DE LA GROTTTE N° 50 : LOCATION-GERANCE

Rapporteur : Sandrine FOCESATO

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la mise en location-gérance par Madame Fabienne VINUALES épouse DABAT, du fonds de commerce exploité à Lourdes, 82 rue de la Grotte, dans les locaux formant le banc de la Grotte n° 50, sous l'enseigne « A LA PETITE FLEUR DU CARMEL » au profit de Monsieur Van Hung TRAN et son épouse Madame Véronique LE NGOC,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 6.1

DECISIONS DU MAIRE : COMPTE RENDU

Rapporteur : Madame le Maire

Le Maire,



Josepette Bourdeu
Josepette BOURDEU

